



Votre allié du champ à l'entrepôt

Pour l'achat de vos équipements d'irrigation (Otech), de récolte et d'entreposage (AVR, DOWNS, Klimtop), ainsi que pour la réparation, l'entretien et un accompagnement personnalisé, contactez-nous dès aujourd'hui.

www.riego.biz
450 756-9872
info@riego.biz



Primeurs Maraîchères

LE REPÈRE DES PRODUCTEURS MARAÎCHERS DU QUÉBEC

JUIN 2026
VOLUME 14
NUMÉRO 2

Plus de vigilance sur l'origine des fruits et légumes frais

Des initiatives sont actuellement déployées pour assurer une rigueur accrue dans l'étiquetage de la provenance des fruits et légumes frais. L'Association des producteurs maraîchers du Québec (APMQ) fait appel à la collaboration des différents détaillants en alimentation pour assurer une meilleure conformité de la réglementation.

À l'été 2025, une analyse sommaire a été conduite pour mieux comprendre le phénomène des erreurs d'étiquetage. Une vingtaine de points de vente appartenant à de grandes chaînes ont fait l'objet de visites afin d'explorer les différentes problématiques auxquelles les consommateurs sont confrontés lorsqu'ils cherchent à connaître la provenance des produits qui se trouvent sur les tablettes. La surprise fut de taille.

En moyenne, près de six erreurs (5,85) ont été relevées par visite, principalement dans les étalages de tomates, poivrons, laitues, courges et brocolis. Sans surprise, les principales erreurs d'étiquetage concernaient des produits d'origine québécoise, qui représentaient plus du tiers des cas. Suivaient les produits américains (26 %) et mexicains (23 %). Pour l'APMQ, ces constats sont préoccupants : en plus d'induire le consommateur en erreur, l'inexactitude de l'origine québécoise des produits a un impact économique important pour les producteurs maraîchers.

Plusieurs rencontres ont été tenues avec des représentants du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) afin de les sensibiliser à cette problématique. Les observations de l'APMQ ont été bien accueillies et plusieurs suivis ont été faits



Le produit présenté ci-dessous n'est pas d'origine québécoise.

produits du Québec face aux produits importés. Elle réduit également l'impact des exigences réglementaires imposées aux producteurs québécois et des bonnes pratiques qu'ils adoptent volontairement.

avec des représentants des associations de détaillants, de grossistes en alimentation, du secteur de la restauration ainsi que du MAPAQ.

Ce que dit le Règlement sur l'indication de l'origine des fruits et légumes frais

L'origine des fruits et légumes frais cultivés au Québec et préemballés en vue de la vente doit être indiquée en caractères apparents et indélébiles, sur leur emballage ou leur contenant, au moyen de l'expression « Produit du Québec », « Cultivé au Québec » ou « Récolté au Québec »;

L'expression comprenant la dénomination du fruit ou du légume jointe à la mention « du Québec » peut aussi être utilisée;

Lorsque les fruits ou les légumes frais cultivés au Québec sont vendus en vrac au détail, l'indication de l'origine doit être placée à proximité de ceux-ci de façon à ce qu'il n'existe aucune incertitude quant aux fruits ou légumes auxquels elle se rapporte;

Toute publicité relative à la vente de fruits ou de légumes frais cultivés au Québec doit faire mention de leur origine conformément aux dispositions réglementaires.

- L'APMQ à la Chambre des communes;
- Le RPAE, un compromis imparfait;
- Les vers-gris : Percer le mystère pour mieux agir;
- Y voir plus clair sur les autorisations et les déclarations pour les prélèvements d'eau;
- Financement du projet : Fond de recherche du Québec-Nature et Technologie-Projet Conservation et santé des sols maraîchers du Québec;
- Le « Frai'stif » – le festival qui célèbre les arrivages d'ici;
- Et plus encore!

Primeurs Maraîchères
LE REPÈRE DES PRODUCTEURS MARAÎCHERS DU QUÉBEC



POUR NOUS JOINDRE :

9244, boul. Pie-IX,
Montréal (Québec) H1Z 4H7
T : 514 387-8319
Télé. : 514 387-1406

apmq@apmquebec.com
www.apmquebec.com

La revue Primeurs maraîchères est publiée en mars, mai, octobre et décembre à 1 000 copies par l'APMQ. Contrat Poste Publication 40032469



Catherine Lefebvre

Présidente de l'APMQ

Au cours des derniers mois, plusieurs discussions et représentations ont eu lieu au sujet du projet de Règlement sur les pratiques agroenvironnementales (RPAE), qui viendra remplacer le Règlement sur les entreprises agricoles (REA). Je souhaite clarifier la position de l'Association des producteurs maraîchers du Québec (APMQ) à l'égard de ce projet de règlement, qui est loin de faire consensus parmi les associations agricoles.

Le RPAE n'est pas parfait. Il s'agit d'un règlement de compromis entre, d'une part, les producteurs qui souhaitent réduire la paperasse et bénéficier d'une plus grande

Le RPAE, un compromis imparfait

latitude – notamment pour la mise en culture de nouvelles terres – et, d'autre part, le ministère de l'Environnement, qui cherche à diminuer la pollution des cours d'eau et à mieux documenter la situation sur les entreprises. Notons que les organisations de défense de l'environnement sont loin d'applaudir le RPAE et considèrent qu'il constitue un recul en matière de pratiques agroenvironnementales.

Parmi les nouvelles exigences, le RPAE impose le maintien d'une partie des sols couverts par une végétation enracinée pendant la période hivernale. Avant la publication du projet de règlement, l'APMQ avait présenté un argumentaire démontrant qu'il était irréaliste, pour les producteurs maraîchers, de maintenir 50 % des superficies en végétation enracinée durant l'hiver. Les primeurs et les récoltes tardives ne nous permettent pas

toujours l'implantation de cultures de couverture. Le ministère de l'Environnement a donc prévu une exception de 25 % pour les producteurs maraîchers. Pour certaines entreprises, ça risque de changer les façons de faire, mais il s'agit d'une pratique bénéfique pour la santé des sols et des cours d'eau. Nous avons également fait valoir qu'il est essentiel que le calcul des 25 % prenne en compte l'ensemble des rotations, et non uniquement les cultures maraîchères. Par ailleurs, l'implantation des cultures de couverture en maraîchage, on le sait, ce n'est pas toujours simple. Nous aurons donc besoin d'un accompagnement pour atteindre les cibles fixées.

Un autre changement qui touchera de près les producteurs maraîchers concerne l'obligation de la caractérisation des eaux de lavage. Le ministère de l'Environnement a accepté de reporter à 2030 l'exigence

d'obtenir une autorisation ministérielle pour les systèmes de lavage de fruits et légumes, mais voulait néanmoins que les producteurs fassent la part des choses. À l'APMQ, nous sommes très conscients que cette exigence amènera des coûts et des opérations de plus à prévoir pendant une période de l'année bien occupée. En même temps, il est irréaliste de penser que toutes les exigences en lien avec les eaux de lavage seront mises de côté.

Le monde change, les attentes de la société aussi. L'APMQ est très impliquée pour limiter les exigences environnementales à ce que les producteurs sont en mesure de faire, économiquement et techniquement. Mais penser que la réglementation n'évoluera pas et que nous pourrions continuer à produire comme nous le faisons maintenant pour les prochaines décennies revient à se mettre la tête dans le sable.



Maxime Lefebvre

Chercheur | Entomologie maraîchère, IRDA

Les vers-gris font partie de ces ravageurs discrets, mais redoutables, qui posent encore bien des défis aux producteurs agricoles. Derrière ce nom se cache en réalité un groupe complexe d'espèces de chenilles nocturnes, appartenant à la famille des Noctuidae, dont certaines peuvent causer des dommages importants aux cultures. À l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA), une série de projets de recherche vise à mieux comprendre ces insectes pour développer des stratégies de gestion efficaces et respectueuses de l'environnement.

Au Canada, on recense plus de 1000 espèces de Noctuidae, mais seule une quinzaine d'entre elles ont un impact significatif sur l'agriculture. Dans ce groupe restreint, on retrouve notamment le ver-gris moissonneur, le ver-gris noir, le ver-gris à dos rouge, ou encore la fiancée. Ces espèces partagent certaines caractéristiques : les papillons sont actifs la nuit et pondent leurs œufs sur le sol ou les résidus végétaux, alors que leurs larves se nourrissent d'un large éventail de plantes, incluant plusieurs cultures maraîchères et grandes cultures.

Un des défis majeurs concernant ces ravageurs réside dans leur identification.

Les vers-gris : percer le mystère pour mieux agir

Les larves de différentes espèces se ressemblent souvent, mais présentent des différences subtiles de couleur, de bandes ou de structures, comme les spiracles. Savoir reconnaître l'espèce en cause est pourtant essentiel, car leur biologie, leur cycle de vie et leur comportement peuvent varier. Plusieurs ressources en ligne facilitent grandement l'identification des larves : elles décrivent, pour chaque espèce, des critères morphologiques et proposent un calendrier des stades de développement pouvant servir de guide. On doit aussi éviter de confondre les vers-gris avec d'autres organismes du sol, comme les vers blancs, les tipules ou les vers fil-de-fer.

Travaux de recherche passés et en cours à l'IRDA

Des travaux réalisés depuis 2021 à l'IRDA de Saint-Bruno-de-Montarville ont permis de faire avancer les connaissances sur leur détection et leur gestion. Dans un premier temps, différentes méthodes d'échantillonnage de ces espèces ont été comparées afin de déterminer la meilleure approche. Un piège à appât, composé d'un mélange de semoule de maïs et de luzerne, a été développé et s'est révélé efficace pour détecter leur présence. Des essais en champ ont également évalué l'impact de différentes méthodes de destruction des cultures de couverture sur les populations de vers-gris moissonneur dans le chou. Bien que ces méthodes n'aient pas réduit significativement l'abondance des larves, certains effets sur les dommages aux choux ont été observés. En effet, les

dommages à la culture variaient selon les traitements, avec une concentration plus élevée près des bordures de champs et relativement plus faible (~15 %) lorsque l'engrais vert d'avoine et pois était fauché puis labouré avant la culture de chou le printemps suivant.

Un projet spécifique mené en 2023 sur la fiancée a mis en lumière une piste prometteuse : la sensibilité des œufs à la chaleur. Des expériences ont montré qu'une exposition répétée à 30 °C réduisait significativement leur survie, tandis qu'une exposition unique à 40 °C pendant quelques heures entraînait une mortalité complète. Cette découverte ouvre la porte à de nouvelles approches de gestion, encore à explorer.

Actuellement, les efforts de recherche sur cette thématique s'articulent autour de trois axes principaux. Le premier vise à mieux comprendre la migration du ver-gris noir grâce à des modèles météorologiques, afin d'anticiper son arrivée au Canada. Le deuxième s'intéresse au rôle des ennemis naturels, comme facteur biotique régissant les populations de vers-gris. Des travaux récents, en collaboration avec le CÉROM, ont montré un taux de parasitisme relativement faible des larves de vers-gris échantillonnées dans les champs au Québec, mais ont permis d'identifier un parasitoïde prometteur, une petite guêpe du nom de *Copidosoma bakeri*. La troisième activité prévoit un essai de terrain pour les deux prochaines années, comparant un système

de travail de sol conventionnel à un système de travail réduit, incluant la conception d'une bande fleurie spécifiquement conçue pour favoriser les parasitoïdes des vers-gris. En plus de servir une multitude de bénéfiques agronomiques, nous déterminerons si ce type de régie peut soutenir des services de lutte biologique par conservation. Parallèlement, des expériences portant sur l'impact du désherbage mécanique sur la survie des vers-gris seront également menées. Puisque ces larves se cachent dans les premiers centimètres du sol durant le jour, certains outils déjà utilisés par les producteurs maraîchers pourraient contribuer à réduire leurs populations tout en remplissant leur fonction première de désherbage. Pourquoi ne pas faire d'une pierre deux coups?

En somme, les vers-gris forment un groupe complexe et difficile à gérer. Nous encourageons les agronomes et les producteurs à identifier les espèces problématiques dans leurs champs. L'identification des insectes contribue directement à documenter la présence et l'activité des vers-gris sur le terrain, des informations essentielles pour appuyer et orienter nos travaux de recherche. Une meilleure connaissance des espèces et de leur biologie est indispensable pour adapter les interventions. Pour l'instant, les stratégies préventives demeurent les plus efficaces, mais les recherches en cours laissent entrevoir de nouvelles solutions prometteuses.



Catherine Lessard

Directrice générale adjointe, APMQ

Des nouvelles de la CCD

Mme Catherine Lessard, directrice générale adjointe, APMQ

Évaluation des projets de recherche

À la suite de l'appel à projets de recherche de la CCD de l'automne 2025, les chercheurs ont déposé 21 demandes de financement. Des comités d'évaluation, principalement composés de producteurs, ont été formés pour sélectionner les projets qui seront soutenus par le Fonds d'innovation maraîcher.

Bien que plusieurs projets sélectionnés soient toujours en attente d'un appui financier complémentaire, le démarrage de quatre projets est d'ores et déjà confirmé :

- Développer la technique d'engrais verts déplacés pour améliorer la santé des sols en maraîchage biologique, de Caroline Halde, de l'Université Laval
- Gestion durable des thrips en culture de

chou : influence des pratiques culturelles et des conditions d'entreposage, de Maxime Lefebvre, de l'IRDA

- Évaluation du potentiel de la TIS pour le contrôle de la mouche des semis dans l'oignon sec, d'Anne-Marie Fortier, de Phytodata
- Évaluation de cultivars d'asperges au Québec, de Roger Reixach Vila, du CIEL.

Le financement total de ces quatre projets représente près de 130 000 \$. Restez à l'affût : d'autres projets de recherche seront dévoilés au cours des prochaines semaines!

Journée de cocréation 2026

La deuxième édition de la journée de cocréation de la CCD s'est tenue le 24 mars dernier et a rassemblé des acteurs engagés, des idées concrètes et une énergie collective particulièrement inspirante. Cette rencontre avait pour objectif de favoriser le dialogue et d'identifier les besoins prioritaires en matière de recherche appliquée, en s'appuyant sur plusieurs thématiques clés, notamment la protection des cultures, les innovations variétales, la santé des sols, etc. Les discussions ont permis de croiser les expertises, de faire

émerger des pistes d'action communes et de renforcer la dynamique collaborative. Il est déjà prévu de faire évoluer la formule l'année prochaine pour faciliter la participation des producteurs maraîchers.

Communications en région

Puisque la CCD touche tous les producteurs maraîchers du Québec, et non seulement les membres de l'APMQ, la communication de ses objectifs, de son fonctionnement et de ses activités demeure essentielle. Un feuillet explicatif a été transmis à tous. De plus, des rencontres en personne ont été organisées au Saguenay-Lac-Saint-Jean et en Estrie, tandis qu'une rencontre virtuelle s'est tenue avec les producteurs maraîchers d'Abitibi-Témiscamingue. Plusieurs éléments ont été abordés, tels que l'utilisation des fonds et leur disponibilité pour chaque culture. De plus, le besoin de recherche propre à chaque région et aux différents modèles de production maraîchère a clairement été communiqué.

Pour rester à jour sur les activités de la CCD et les projets de recherche qu'elle finance, visitez leur site Internet à l'adresse <https://fimccd.ca/> et inscrivez-vous à leur infolettre : <https://mailchi.mp/cfec8d22d922/inscription-linfolettre>

La Chambre de coordination et de développement (CCD) de la recherche sur les légumes de champs approche désormais de sa vitesse de croisière après bientôt deux ans d'activités.

État des contributions

Les contributions à la CCD pour l'année 2025 ont été facturées en octobre dernier. Depuis, près de 670 000 \$ ont été reçus, ce qui correspond à un taux de paiement de plus de 85 %.



M Mitchel Lincoln

Votre partenaire durable en emballage depuis 1965
Your Sustainable packaging partner since 1965

INNOVATION • EXPERTISE • PARTENAIRE
INNOVATION • EXPERTISE • PARTNER



Maraîchers et maraîchères : anticipez les risques de votre réalité.

Spécialistes en gestion de risques agricoles

1 888 527-3281
lareau.ca

Lareau AU - DEVANT
courtiers d'assurances



Patrice Léger Bourgoïn

Directeur général, APMQ

Le Comité permanent de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire de la Chambre des communes a invité l'Association des producteurs maraîchers du Québec (APMQ) à témoigner le 30 avril dernier dans le cadre de son étude sur les programmes de gestion des risques des entreprises du secteur agricole canadien.

Il fut expliqué aux parlementaires que les dispositions relatives aux enjeux environnementaux occupent une place névralgique, alors que les changements climatiques constituent aujourd'hui la principale menace à l'agriculture canadienne. Les producteurs maraîchers doivent faire face à des aléas climatiques de plus en plus fréquents et intenses, qu'il s'agisse de la sécheresse – comme l'an dernier – ou encore des pluies extrêmes et du gel tardif observés en 2023.

Parallèlement, nous avons insisté sur la pression croissante exercée par les

L'APMQ à la Chambre des communes

ennemis des cultures, alimentée par l'arrivée de nouveaux ravageurs et par la résistance accrue aux produits phytosanitaires. D'ailleurs, en matière de gestion des risques, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire joue un rôle capital. Nous avons profité de cette tribune pour réitérer la nécessité d'une collaboration renforcée avec cette instance gouvernementale et souligner l'importance d'une plus grande réactivité dans le contexte climatique actuel.

En conclusion, en mettant l'accent sur la prévention et la préparation, nous avons fait valoir qu'accroître la résilience et la capacité d'adaptation étaient des composantes incontournables. Nous avons aussi rappelé qu'investir dans des stratégies de prévention et de réduction des risques stimule la productivité, la rentabilité et l'adoption de technologies et de pratiques innovantes.

Voici les recommandations que nous avons soumises :

Porter les investissements en agriculture à 2 % des dépenses publiques. Cette bonification doit



prioritairement servir à renforcer les programmes de gestion des risques;

Améliorer le programme Agri-stabilité. Le seuil de déclenchement actuel ne permet pas de couvrir adéquatement les pertes subies par les entreprises. Nous recommandons de hausser ce seuil à 85 % de la marge de référence;

Revoir le cadre d'Agri-relance. Les événements climatiques extrêmes se multiplient et leurs impacts financiers sont immédiats. Les délais de mise en œuvre des initiatives sont longs et pénibles;

Rendre le programme Agri-protection plus flexible. Les réalités agricoles varient d'une région à l'autre. Il est donc crucial de donner aux provinces toute la latitude nécessaire pour adapter les couvertures d'assurance récolte aux risques spécifiques auxquels leurs producteurs sont confrontés;

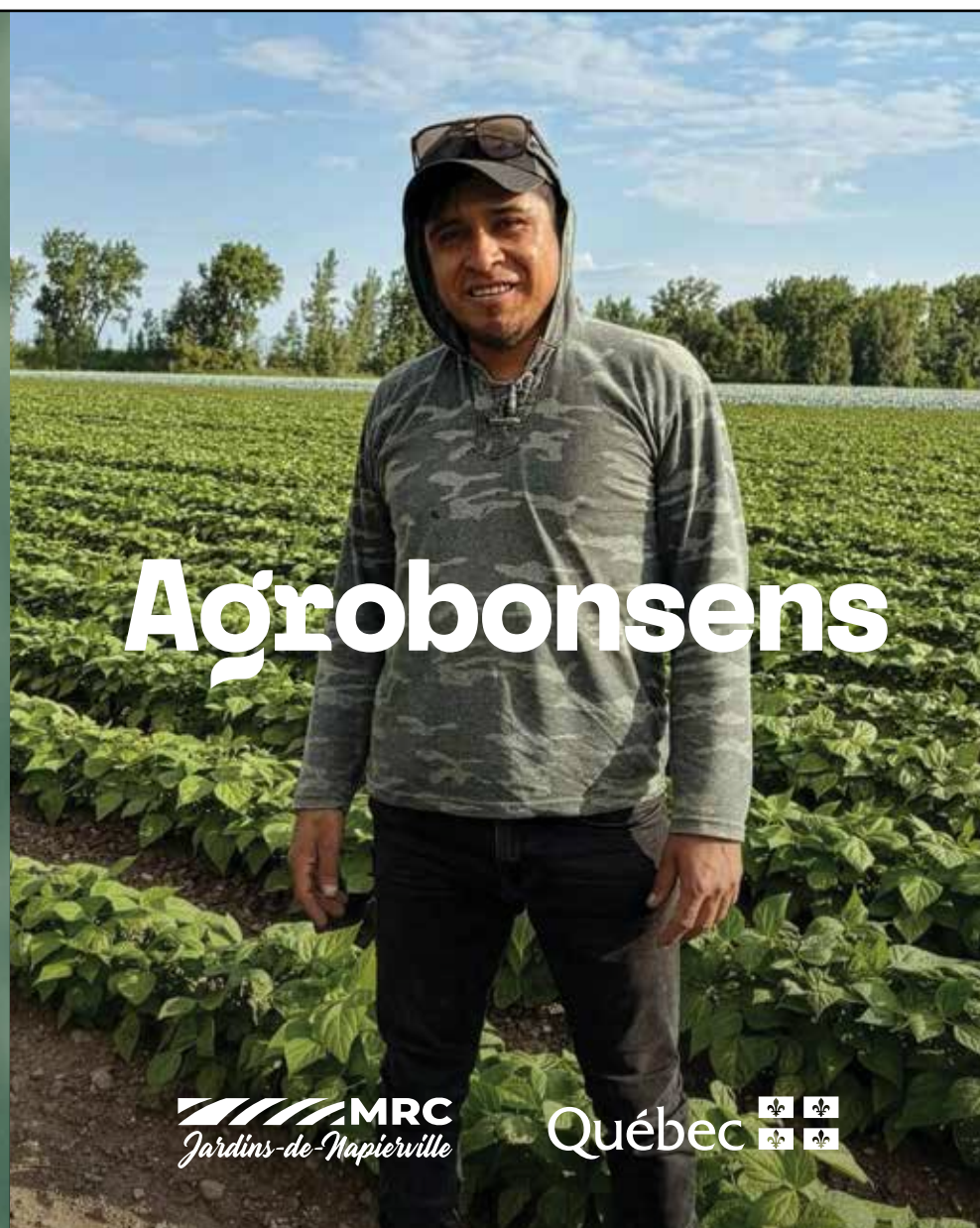
Accroître le soutien financier à la recherche et le transfert technologique. Les changements climatiques exigent des adaptations profondes des pratiques agricoles, ce qui nécessite un appui accru à l'innovation.

**PROTÉGER
L'AGRICULTURE
AVEC DES
SOLUTIONS
DURABLES:
ÇA, C'EST DE
L'AGROBONSENS**

Rejoignez le mouvement

AGROBONSENS.COM

projet.innov@mrcjdn.ca
T 450454-0559 poste 226



MRC
Jardins-de-Napierville

Québec





Catherine Lessard

Directrice générale adjointe, APMQ

Y voir plus clair sur les autorisations et les déclarations pour les prélèvements d'eau

Saviez-vous que vous devez non seulement déclarer vos prélèvements d'eau, mais aussi obtenir une autorisation ministérielle pour ceux-ci? Ce sont deux processus distincts, mais liés entre eux.

Les autorisations ministérielles

Si vous irriguez vos cultures ou si vous employez plus de 20 travailleurs étrangers, il est probable que vous ayez besoin d'une autorisation de prélèvement d'eau du ministère de l'Environnement. Celle-ci est requise pour les prélèvements de 75 000 litres ou plus au moins un jour dans l'année, ou lorsqu'il s'agit d'un prélèvement destiné à l'alimentation humaine de plus de 20 personnes.

Cependant, si vos prélèvements sont les identiques à ceux du 14 août 2014 – c'est-à-dire qu'aucun nouveau prélèvement n'a été ajouté, comme une nouvelle pompe ou un nouveau puits – vous disposez d'un délai supplémentaire qui s'échelonne

entre 2030 et 2034 pour obtenir votre autorisation. Cette prolongation est toutefois conditionnelle à la production de votre **déclaration de prélèvements d'eau** pour l'année 2026, laquelle doit être transmise avant le 31 mars 2027.

Si vous n'avez pas effectué cette déclaration, vous devrez obtenir l'autorisation ministérielle entre le 14 août 2025 et le 14 août 2029, selon le volume prélevé. Par ailleurs, si vous avez modifié votre prélèvement depuis 2014, vous auriez déjà dû obtenir une autorisation. Il est donc possible qu'une infraction aux lois et règlements actuellement en vigueur ait été commise.

Les demandes d'autorisation ministérielle touchent l'ensemble des activités de l'entreprise à la fois, y compris les systèmes de lavage des légumes. C'est un processus complexe qui doit se planifier à l'avance et qui nécessite l'implication d'un consultant externe. Une rencontre préalable avec votre direction régionale du ministère de l'Environnement vous permettra de bien comprendre les éléments nécessaires

pour appuyer votre demande.

Pour plus d'information, consultez le document suivant : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/reafe/fiches/autorisation-prelevements-eau-agriculture-etang-aquacole.pdf>.

La déclaration

La déclaration des prélèvements d'eau est requise pour les producteurs qui prélèvent plus de 50 000 litres au moins une journée par année sur le territoire visé par l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. Pour simplifier, si vous êtes situés à l'ouest de la ligne reliant Trois-Rivières et Victoriaville, vous trouvez probablement sur le territoire couvert par cette Entente. Comme mentionné précédemment, la déclaration est également nécessaire si vous souhaitez reporter votre demande d'autorisation entre 2030 et 2035, à condition que vos prélèvements n'aient pas été modifiés depuis 2014.

Pour effectuer votre déclaration, vous devez accéder au service en ligne du ministère. Si vous n'avez pas de compteur d'eau installé sur vos équipements, vous pouvez utiliser l'outil d'estimation EstimEau afin d'évaluer la quantité d'eau utilisée.

Pour plus d'information, consultez le site suivant : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/prelevements/declaration-agriculture.htm>.

L'APMQ fait valoir au gouvernement et au ministère de l'Environnement que l'obtention d'une autorisation ministérielle est un processus très lourd et coûteux pour une entreprise maraîchère familiale. Nous encourageons fortement nos membres à effectuer leur déclaration de prélèvements d'eau afin de bénéficier du report de la demande d'autorisation. D'ici là, nous poursuivons nos démarches pour alléger le processus autant que possible.

Vous avez encore des questions sur la déclaration et l'autorisation pour les prélèvements d'eau? Contactez-nous à apmq@apmquebec.com.



ÇA COMMENCE AVEC VOUS

Intrants, équipements agricoles et horticoles

LAVAL
(514) 990-9325

QUÉBEC
(418) 667-7575

KINGSVILLE
(519) 322-1397

ANCASTER
(905) 648-1801

info@teris.co | www.TERIS.co

Financement du projet: Fond de recherche du Québec-Nature et Technologie-Projet Conservation et santé des sols maraîchers du Québec.

Jacynthe Dessureault-Rompré, professeure agrégée, Université Laval
Charlotte Giard-Laliberté, chercheure en production maraîchère biologique au CETAB+
Krishna Poudel, candidat au doctorat, Université Laval

Moins travailler le sol et mieux fertiliser... pour récolter plus? Des gains mesurables dans le rendement de la laitue, la courge d'hiver et le brocoli.

En production maraîchère, améliorer les rendements sans multiplier les interventions est un objectif constant. Innover en matière de fertilisation est tout aussi important. Une étude menée au CETAB+ apporte un éclairage concret à partir d'essais réalisés sur trois cultures: la laitue en 2023, la courge d'hiver en 2024 et le brocoli en 2025. Dans ces essais réalisés en mode biologique, une régie sous travail réduit combinée à l'utilisation d'un paillis plastique était comparée à une régie sous travail de sol standard. Trois sources fertilisantes étaient comparées: le fumier de volaille granulé, la farine de luzerne et une combinaison de ces deux types de fertilisants. Les doses fertilisantes étaient calculées selon les grilles de recommandation avec ajustement des apports en fonction des coefficients de minéralisation des engrais.

Laitue 2023: jusqu'à +55 % avec les bonnes combinaisons

Dans la laitue, la combinaison des pratiques fait la différence. À fertilisation équivalente, le travail réduit avec paillis plastique permet des gains de 20 à 30 % par rapport au travail de sol standard.

Tous les régimes de fertilisation ont permis d'augmenter les rendements de 35 à 55 % par rapport au témoin non fertilisé. Les rendements étaient aussi plus élevés avec le fumier de volaille granulé et le mélange de fumier de volaille/farine de luzerne. Les effets sur le rendement causés par la source fertilisante sont moins visibles dans les parcelles avec travail de sol conventionnel, ce qui confirme que leur efficacité dépend du système de culture.

Courge 2024: des écarts amplifiés

Dans la courge d'hiver, les écarts entre les deux régies de travail de sol sont encore plus marqués, les parcelles sous travail de sol réduit et paillis plastique ayant de 40 à 90 % plus de rendement. L'effet du régime de fertilisation est plus marqué sous travail de sol réduit, où les écarts de rendement entre les parcelles témoins et fertilisées atteignent +80 à 95 %, contre +50 à 75 % sous travail de sol standard. Ces résultats illustrent bien que les cultures les plus exigeantes réagissent fortement à la combinaison du travail du sol et de la fertilisation.

Brocoli 2025: des tendances cohérentes

Le brocoli confirme la tendance liée à la régie de travail de sol. Le travail de sol réduit avec paillis plastique permet des gains de rendement de 20 à 70 % par rapport au travail de sol conventionnel. Dans cette culture, toutefois, les différences de ren-

dement entre les parcelles témoins et les parcelles fertilisées sont plus importantes sous travail de sol conventionnel (+ 130-250 %) que sous travail de sol réduit avec paillis plastique (+ 30-110 %). La farine de luzerne se distingue, suivie des amendements mixtes et du fumier.

Types de fertilisation: un levier majeur

Les résultats montrent que la performance des engrais organiques testés dépend à la fois de la culture et de ses besoins. Dans la laitue, culture de cycle court, les amendements riches en nutriments rapidement disponibles, comme le fumier de volaille granulé, offrent les meilleurs résultats. À l'inverse, en brocoli, la farine de luzerne se distingue, probablement en raison d'un relargage plus progressif mieux adapté à la culture. Les pluies abondantes survenues au printemps 2025 après la fertilisation pourraient également avoir contribué à ce résultat, le fumier de volaille granulé étant reconnu pour sa minéralisation plus rapide que la farine de luzerne. Dans ce contexte, un fractionnement des apports aurait probablement constitué une meilleure option. Enfin, les rendements observés en brocoli reflètent aussi l'effet à moyen terme (trois ans) du régime de fertilisation sur la fertilité et la santé des sols, des variables également étudiées dans le cadre du projet.

Moins d'intensité, plus d'efficacité

En production maraîchère, la réduction

du travail de sol s'avère un défi, car plusieurs opérations, telles que le semis et le sarclage, se révèlent ardues en présence de résidus végétaux. Pour cette raison, dans le cadre du présent projet, la régie sous travail de sol réduit était combinée avec l'utilisation d'un paillis plastique tissé. Dans ce contexte, les performances observées sous travail de sol réduit pourraient s'expliquer en partie par l'effet du paillis plastique, qui permet de limiter la compétition des mauvaises herbes, en plus de réchauffer le sol et de limiter l'évaporation en eau du sol.

En résumé

Dans la laitue, la courge d'hiver et le brocoli, les résultats convergent: la réduction du travail du sol, combinée avec l'utilisation d'un paillis plastique et une fertilisation adaptée, permet d'augmenter significativement les rendements sous régie biologique. La réponse varie selon l'exigence des cultures, les plus demandantes montrant les gains les plus importants. Ces essais, menés sur plusieurs années, suggèrent aussi un effet cumulatif: les bénéfices peuvent s'accroître à mesure que le système se stabilise.

Dans le cadre du projet *Conservation et santé des sols maraîchers du Québec*, deux sites supplémentaires évaluent actuellement différents paillis végétaux comme alternatives au paillis plastique.

 **Sébastien Éthier et Laurence Laporte, vos experts maraîchers.**

1-866-7NOVAGO




DES SOLUTIONS NATURELLES ADAPTÉES À VOS BESOINS

Implantation - Entretien - Prévention



Scannez afin d'obtenir notre Guide de solutions naturelles




PANIERS PP

PRODUITS D'EMBALLAGE

116, route 218, St-Pierre-les-Becquets (QC) G0X 2Z2 • T. 819 263-2626 • panierspp.com

Une équipe dédiée, partenaire des producteurs d'ici!

SPÉCIALISTE EN EMBALLAGES POUR FRUITS ET LÉGUMES



#MANGEZLOCAL

UN MONDE DE FRUITS ET LÉGUMES

UNE EXPERTISE D'ICI



CANADAWIDEFRUITS.COM | MONTRÉAL, QC | 514 382-3232






LES DISTRIBUTEURS ESSEX CONTINENTAL INC.

Le Marché Pie-IX

9220, boulevard Pie-IX, Montréal (Québec) H1Z 4H7

Tél. : (514) 745-1222 • info@essexcontinental.com

Centrés sur votre secteur d'activité



Desjardins



Julien Levac Joubert

Gestionnaire des communications et relations publiques, APMQ

Grâce à un partenariat renouvelé avec Aliments du Québec, la campagne de promotion générique de l'Association des producteurs maraîchers du Québec (APMQ), *Mangez Québec*, orchestrée par l'agence Canidé depuis 2024, contribuera de nouveau aux efforts de mise en valeur des produits locaux. Avec l'objectif d'augmenter la consommation de fruits et légumes d'ici, la campagne se donne pour mission d'informer les Québécois sur la saisonnalité des différents produits, en favorisant leur découverte à travers notre contenu, le site web de *Mangez Québec* et du contenu partenaire.

Et comment ça prend forme? L'an dernier, nous avons lancé le concept du **Festival vraiment bon** afin de présenter les différents arrivages de fruits et légumes québécois de façon originale. Cette année, le festival devient le fil conducteur de toutes les communications et adopte un

Le « Frai'stif » – le festival qui célèbre les arrivages d'ici

nouveau nom mettant en lumière l'un des plus grands atouts des produits locaux : la **fraîcheur**. C'est ainsi qu'est né le festival 2026 de *Mangez Québec* : **Le Frai'stif!**



Le Frai'stif!

La saison estivale rime avec abondance maraîchère... et avec festivals. C'est pourquoi, cette année, Le Frai'stif *Mangez Québec* « débarque en ville » avec une « programmation » haute en couleur et en saveur! Le **calendrier d'arrivages** de *Mangez Québec* devient un véritable **calendrier de tournée**: chaque **récolte** devient un **spectacle**, chaque variation

d'**arrivage** une **supplémentaire ou une avant-première**. En fin de saison, certains produits affichent même **places limitées**, « **sold out** » ou **tournée d'adieu**. Bref, la campagne « *Mangez Québec* » s'enracine pleinement dans la culture populaire pour générer un maximum d'engagements. Les festivals sont un phénomène culturel et rassembleur, intergénérationnel, qui incarnent l'esprit collectif, le plaisir, la collectivité et la fierté locale. Les offensives publicitaires conceptuelles seront déployées sur plusieurs fronts : les réseaux sociaux (Facebook et Instagram), le marketing de terrain – notamment à l'Expo de Saint-Hyacinthe, la plus importante exposition agricole de la province – et l'affichage physique à Montréal, notamment sur diverses palissades.

Mise à jour stratégique du calendrier des arrivages

Grâce à un rigoureux travail de débroussaillage de données par l'équipe agronomique de l'APMQ, le calendrier des arrivages a été entièrement revu. La nouvelle version, désormais accessible sur *Mangez Québec*, présente la disponibilité des produits en deux phases : la haute saison et

la basse saison. Cette approche permet d'informer les consommateurs sur les périodes où les produits sont largement disponibles dans l'ensemble du Québec. Elle aide également à orienter les efforts promotionnels de manière plus stratégique, en incitant les achats lorsque les probabilités que les produits soient disponibles chez les détaillants sont les plus élevées.



packart inc.
produits d'emballage+
atmosphère contrôlée

EMBALLAGES FLEXIBLES

- 100% recyclable
- Personnalisable
- Master 40 lb / 50 lb
- Unitaire 1 lb à 30 lb



BOITES MARAÎCHÈRES

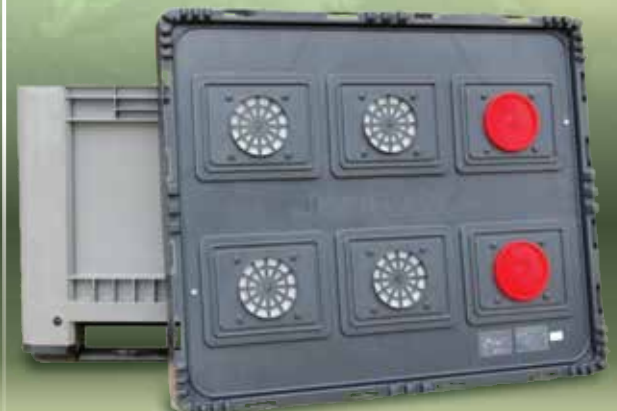
- 100% recyclable
- Résistante à l'humidité
- Personnalisable



ATMOSPHÈRE CONTRÔLÉE

- Prolonge la durée de conservation des fruits et légumes
- Flexibilité de déstockage

DISTRIBUTEUR CANADIEN DES PRODUITS



WWW.PRODUITSPACKART.COM • 450 759-8444 • SERVICES@PRODUITSPACKART.COM

Problème d'eau au champ : et si ce n'était pas ce que vous pensiez?

Marie-Josée Vézina, agr., Chargée de projets CRAAQ

La gestion de l'eau en milieu agricole constitue un défi complexe, aggravé par des conditions climatiques des plus imprévisibles. Face à des rendements irréguliers et des problématiques récurrentes, il est tentant d'attribuer les problèmes au réseau de drainage. Cependant, un égouttement imparfait n'est pas toujours synonyme d'un réseau souterrain déficient. Avant d'investir dans des travaux coûteux et parfois injustifiés, un diagnostic de drainage rigoureux permet d'identifier les véritables causes des problèmes observés.

Les étapes d'un diagnostic efficace

Le diagnostic repose d'abord sur une discussion entre le conseiller et le producteur afin de comprendre la nature du problème et l'historique de la parcelle. Comme le souligne Rosanne Chabot, ingénieure et agronome chez Logiag inc., une fois le contexte connu, l'examen de terrain est ensuite indispensable pour évaluer la situation globale.

La réalisation des profils de sol permet d'observer les couches de sol et leur épaisseur, la présence de marbrures, la distribution de l'eau et des systèmes racinaires, de même que l'existence éventuelle d'une couche de compaction.

Une inspection du réseau hydraulique (les fossés), des sorties de drains (qui peuvent être remplies de sédiments) et des drains est aussi nécessaire. Une fois les drains ouverts, on peut observer si l'eau s'écoule correctement ou si elle stagne, et si les drains sont obstrués par des racines, des sédiments ou des ocres ferreuses.

Pourquoi ma production est-elle plus belle sur les drains?

Un réseau de drainage peut parfaitement fonctionner, mais un élément peut en limiter le rendement. Par exemple, l'écartement des drains est trop large, de sorte que la nappe ne s'abaisse pas assez vite entre eux. Ou encore, on constate la présence d'une couche de compaction.

Dans ce cas, l'eau stagne et s'accumule au lieu de s'infiltrer rapidement. Ces flaques d'eau persistantes créent des zones humides en permanence et entraînent une baisse de rendement.

Pour distinguer si l'on se trouve en présence de l'une ou l'autre de ces situations, une méthode rapide consiste à observer la culture. Une variation graduelle de sa hauteur indique généralement un écartement trop large. À l'inverse, si la culture est bien développée au-dessus des drains, mais sur une bande mince et marquée, cela suggère de la compaction.

Des outils de référence pour un meilleur diagnostic

Plusieurs documents de référence permettent d'affiner le diagnostic : des photos aériennes pour visualiser les fossés et cours d'eau, des cartes pédologiques (types de sol, propriétés physiques) et topographiques pour repérer les zones de dépression, les replats et les buttes.

Des recommandations adaptées à la réalité du terrain

Un diagnostic peut révéler que le réseau de drainage fonctionne bien, mais que le sol est trop dégradé ou compacté pour permettre une infiltration adéquate de l'eau. Doubler les drains serait alors inutile et coûteux. On recommandera plutôt des améliorations au réseau hydraulique (nettoyage des fossés, nivellement, installation de structures de drainage de surface) ou la suppression de la couche de compaction.

Les problématiques de gestion de l'eau sont fréquentes et affectent les rendements. Les sols se dégradent et la compaction gagne du terrain. Intervenir tôt à travers une démarche rigoureuse permet de limiter la dégradation du sol. Ainsi, les solutions à apporter sont moins drastiques.

IRRIGATION MAÎTRISÉE

Guide technique
GESTION RAISONNÉE DE L'IRRIGATION

DRAINAGE OPTIMISÉ

Guide technique
DIAGNOSTIC ET DRAINAGE SOUTERRAIN DES TERRES AGRICOLES

DEUX GUIDES POUR DES SOLS PERFORMANTS

Consultez-les sur le site du CRAAQ : www.craaq.qc.ca

CRAAQ Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec



Nouveau partenaire?

hello@maxlandproduce.com
www.maxlandproduce.com

Plus de 100 variétés de produits
frais canadiens distribué par nous.



NORSECO



R&D



EXPERTISE



SELECTION

SEMENCES MARAÎCHÈRES



Représentants semences maraîchères

Rive Nord de Montréal
Isabelle Dubé, Agr.
isabelle.dube@norseco.com
☎ 514 295-7202

Centre et Est du Québec
Yves Thibault, Agr.
yves.thibault@norseco.com
☎ 418 660-1498

Montérégie Est et Provinces Maritimes
Marie-Pierre Grimard, T.P.
marie-pierre.grimard@norseco.com
☎ 450 261-7468

Agriculture biologique et de petites surfaces
Katherine Jovet, Agr.
katherine.jovet@norseco.com
☎ 514 386-0277

Montérégie Ouest
Marie-Hélène Monchamp
marie-helene.monchamp@norseco.com
☎ 514 968-2906

Centre et Est du Québec
Stéphanie Gosselin
stephanie.gosselin@norseco.com
☎ 418 254-1469

Ontario
Warren Peacock
warren.peacock@norseco.com
☎ 519 427-7239

MB, SK, AB et C.-B.
Ben Yurkiw
ben.yurkiw@norseco.com
☎ 604 354-1830

Service à la clientèle

commande@norseco.com

☎ 514 332-2275 | 800 561-9693
☎ 450 682-4959

2914 boul. Curé-Labelle
Laval (Québec) H7P 5R9

Fiers de nos racines depuis 1928

 [norseco_officiel](https://www.instagram.com/norseco_officiel)

norseco.com

Un Rendez-vous annuel toujours aussi plaisant!

L'édition 2026 du Rendez-vous plaisirs maraîchers (RVPM) a, encore cette année, lancé le coup d'envoi de la saison horticole au Québec! Le RVPM s'est déroulé à la Plaza Rive-Sud à La Prairie, et a rassemblé quelque 250 producteurs et partenaires de l'industrie.

La soirée, animée par le directeur général de l'APMQ, M. Patrice Léger-Bourgoin, a été l'occasion de rencontres et de reconnaissances. Les prix Mélior et Reconnaissance ont été remis respectivement à l'Association des marchés publics du Québec (AMPQ) et à M. Daniel Malenfant.

L'APMQ tient à remercier sincèrement ses commanditaires. Sans eux, la soirée n'aurait pas connu un tel succès. Leur soutien est essentiel à la tenue d'événements de cette envergure. À tous, bonne saison!



Le Mélior vise à souligner le dévouement de personnes ou d'organisations qui se démarquent par leurs efforts en matière de commercialisation et de la promotion des fruits et légumes du Québec. Le directeur général de l'APMQ, Jean-Nick Trudel, reçoit le prix Mélior au nom de son organisation.



Le prix Reconnaissance est remis à l'occasion à des personnalités qui ont marqué le secteur horticole québécois. M. Daniel Malenfant fait partie de ces personnes qui ont eu un impact majeur pour la filière, notamment par son dévouement et son esprit d'innovation.



Merci à nos partenaires majeurs





Merci à nos partenaires collaborateurs





RÉFRIGÉRATION
AMESSE

VENTE

- CHAMBRE FROIDE
- PANNEAUX PRÉFABRIQUÉS
- PRÉREFROIDISSEURS
- REFROIDISSEMENT VACUUM

SERVICE 7 JOURS

17, rue Péladeau
Beauharnois (Québec) J6N 3J2
1 800 294-3125

Tél. : 450 225-3682 • Téléc. : 450 225-3628

refrigerationamesse@refamesse.ca
refrigerationamesse.com

HARNOIS
IRRIGATION



**Le bon système d'irrigation
peut faire toute la différence !**

Rampes d'irrigation Harnois conçues et fabriquées au Québec
Largeur d'arrosage jusqu'à 300 pieds
Fonctionne à basse pression (entre 25 et 40 psi)



Conception
de plans



Service
d'installation



Service
de réparation



1-888-660-6604



harnoisirrigation.com



info@harnoisirrigation.com



PLANTPRODUCTS®

**Améliorez la santé et le rendement de vos
cultures maraîchères grâce aux biostimulants !**

Intégrez ces solutions innovantes à vos pratiques pour des résultats visibles.

- **Éra Boost Pro** : Améliore la nutrition et favorise la croissance.
- **Lalstim Osmo** : Réduit l'incidence de la brûlure de la pointe (Tip Burn) dans la laitue.
- **On-Gard 5-0-0** : Améliore la résistance aux stress abiotiques.
- **LalRise Max** : Favorise un enracinement plus rapide et plus fort.

Contactez votre représentant Plant Products pour choisir le biostimulant le mieux adapté à vos objectifs !



Tout pour **votre réussite**

PlantProducts.com



Raph Laroche

Conseiller en prévention
TELUS Santé

La saison s'intensifie. Entre les semis et la transplantation, le rythme s'accélère et les équipes s'agrandissent. Pour sécuriser vos opérations, voici trois vérifications essentielles.

Le protecteur du PTO

L'arbre de transmission constitue un risque majeur. Un vêtement lâche ou un protecteur brisé, et l'accident survient en une fraction de seconde. Vérifiez que le protecteur de la prise de force (*Power Take-Off* ou *PTO*) est en place et non fissuré. Si vous descendez du tracteur, débrayez la rotation et coupez le moteur. Le PTO n'est qu'un exemple : inspectez aussi vos courroies, vos chaînes, vos points de coincement et tous les éléments mobiles qui doivent être protégés. Une machine sécuritaire, c'est une machine conforme dans son ensemble.

La visibilité et les angles morts

La saison, c'est du travail d'équipe. Plan-

Machines sécuritaires : trois réflexes à maîtriser

teurs, porteurs et cueilleurs travaillent autour des machines. Les angles morts sont vos ennemis silencieux. Nettoyez vos rétroviseurs régulièrement et vérifiez qu'ils ne sont pas endommagés. Avant chaque manœuvre, assurez-vous de voir clairement les personnes qui vous entourent. Rappelez-vous : « Si je ne vois pas tes yeux dans mon rétroviseur, je ne bouge pas. » Surveillez aussi la stabilité du sol – les bords de fossés ramollis après la pluie sont de véritables trappes à renversement.

L'inspection pré-départ

L'inspection pré-départ est la responsabilité de chaque opérateur. Prenez seulement dix secondes pour vérifier vos freins, vos phares et votre direction. Remplissez votre fiche avant-départ : c'est votre engagement envers la sécurité de votre équipe. Mais pour que cette pratique fonctionne, l'entreprise doit jouer son rôle : fournir des fiches claires et conviviales, les afficher aux bons endroits et valoriser leur utilisation. Quand l'inspection devient une priorité organisationnelle, elle se transforme en réflexe pour tous.



Rejoignez la mutuelle de prévention Horticulture

Ces trois réflexes forment la base d'une culture de sécurité solide. La mutuelle de prévention Horticulture vous offre des ressources exclusives, des formations ciblées et un accompagnement personnalisé pour renforcer vos pratiques. Adhérez dès maintenant et accédez à nos outils pratiques, nos capsules vidéo et notre documentation spécialisée.



Mutuelle de prévention Horticulture.



50 % de rabais sur les services d'impartition en prévention.



+65 formations SST en ligne incluses dans vos services.

400+

Entreprises forment cette mutuelle de prévention.

70M \$

En retour à ses membres depuis sa création.

50 %

Économie cible* sur la cotisation CNESST.



telussante.com/ssthorticulture
sst@telussante.com 1-800-565-4343

*En vertu de l'indice long terme de la mutuelle de prévention.

Catherine Lessard

Directrice générale adjointe, APMQ

L'adoption des cultures de couverture en production maraîchère offre de nombreux bénéfices agronomiques. En plus de contribuer à l'amélioration de la santé des sols et de la qualité des cours d'eau avoisinants, ces pratiques permettent également de réduire le stress hydrique des cultures. Malgré ces avantages reconnus, plusieurs freins limitent encore leur implantation, notamment en raison des contraintes liées aux rotations culturales, aux calendriers de production et aux réalités propres à chaque entreprise maraîchère.

C'est dans ce contexte que l'Association des producteurs maraîchers du Québec (APMQ), en collaboration avec le Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière (CIEL), le Groupe Pleineterre, le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) et Terre à table, a proposé la création d'un Réseau de pratiques et d'apprentissage. Cette

Le nouveau Réseau de pratiques et d'apprentissage sur les cultures de couverture en production maraîchère : avez-vous envie d'y participer?

initiative vise à favoriser les échanges ainsi que le partage de connaissances techniques et économiques afin de stimuler l'adoption des cultures de couverture dans le secteur maraîcher québécois. Vous avez peu d'expérience avec les cultures de couverture, souhaitez en apprendre davantage? Vous avez expérimenté de bons coups – ou de moins bons – et aimeriez les partager? Ce réseau est pour vous!

D'une durée de trois ans, le projet débutera par une cartographie des initiatives déjà en place au Québec ainsi que des ressources disponibles. L'objectif n'est pas de réinventer les outils existants, mais plutôt de travailler ensemble et de s'appuyer sur les travaux réalisés afin de dynamiser et renforcer la diffusion des connaissances accessibles au milieu. Le Réseau prévoit notamment l'organisation d'ateliers de démonstration et d'activités de transfert de connaissances dans différentes régions du Québec, ainsi que la tenue de rencontres annuelles favorisant les échanges entre

producteurs, conseillers et partenaires du secteur. Nous souhaitons connaître vos besoins!

Au cours des prochains mois et des prochaines années, plusieurs activités concrètes seront mises en œuvre dans le cadre du Réseau. Vous souhaitez participer à cette démarche, à titre de producteur ou de conseiller? Restez à l'affût : les occasions de participation seront annoncées prochainement.

Ce projet est financé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.



BONO

Distributeur de saveurs

514-381-8679 www.gaetanbono.com @fruitsetlegumesbono

FIÈREMENT QUÉBÉCOIS
depuis 1983

Nouveautés phytoprotection

Nouveaux usages approuvés pour les fruits et légumes¹,
Janvier-mars 2026

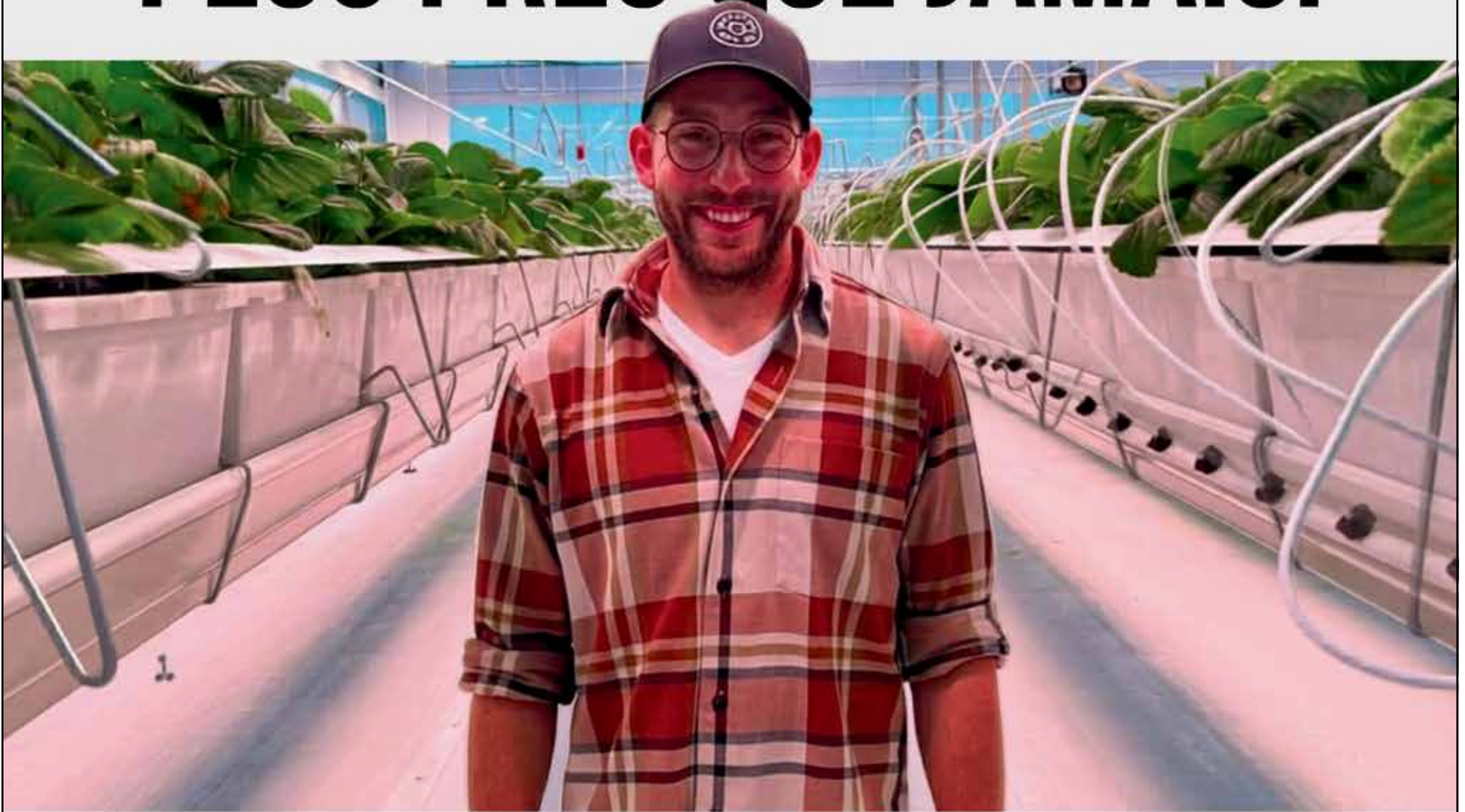
Cultures visées	Nom commercial (matière active)	Ravageurs
Herbicides		
Edamame, canneberge	Flumioxazin EZ (Flumioxazine)	Mauvaises herbes à l'étiquette
Maïs sucré	PRIMERO (Nicosulfuron)	Mauvaises herbes à l'étiquette
Carotte en terre noire	ZIDUA® SC (Pyroxasulfone)	Sétaire (verte, glauque), amarante à racine rouge
Oignon, bulbe et oignon vert, brocoli, chou-fleur et chou pommé, légumes-feuilles du genre Brassica	VENTURE® L (Fluazifop-P-butyl et isomère-S)	Mauvaises herbes à l'étiquette
Insecticides		
Mûre et framboise, bleuet en corymbe, baie de sureau ou mûre véritable, raisin, fraise, kiwi, et canneberge	KOPA SAVON INSECTICIDE (Sel de potassium d'acides gras)	Pucerons, cochenilles, acariens, cicadelles, punaises Lygus, cochenilles, blanc
Pomme	MOVENTO® 240 SC (Spirotétramet)	Puceron lanigère du pommier
Concombre en serre	Acaricide/insecticide Fenpyroximate 5SC (Fenpyroximate)	Tarsonème trapu
Concombre en serre	Acaricide/insecticide FujiMite® (Fenpyroximate)	Tarsonème trapu
Pomme et poire, cerise douce ou acide, pêche, prune ou prune à pruneaux, raisin.	VELANCOR (Spidoxamat)	Pucerons, kermès, pucerons lanigères du pommier
Pomme et poire, cerise douce ou acide, pêche, prune ou prune à pruneaux, raisin.	PLENEXOS SMART (Spidoxamat + Flupyradifurone)	Pucerons, cicadelles, kermès, pucerons lanigères du pommier, cochenilles, psylle du poirier
Pomme et poire, cerise douce ou acide, pêche, prune ou prune à pruneaux, raisin.	PLENEXOS CARE (Spidoxamat)	Pucerons, kermès, cochenilles, psylles
Fongicides		
Brocoli, chou de bruxelle, chou-fleur, chou pommé, tomate, poivron, raisin et raisin de vigne, laitue pommée, laitue frisée, épinard, feuille de moutarde et pomme de terre	XIVANA PRIME (Fluoxapiprolin)	Mildiou, brûlure tardive et mildiou du poivron
Laitue	CUEVA® COMMERCIAL (Cuivre)	Tache bactérienne des feuilles et pourriture molle bactérienne
Ginseng	Fongicide Isofetamid 400SC (Isofétamide)	Rouille (Rusty Root Disease)
Ginseng	Fongicide Kenja® 400SC (Isofétamide)	Rouille (Rusty Root Disease)
Fenugrec	VIBRANCE® MAXX RFC (Sédaxane + Métalaxyl-M (et isomère-S) + Fludioxonil)	Pourriture des semences, fonte des semis en prélevée, fonte des semis en postlevée et brûlure des semis et brûlure des semis causée par Fusarium spp., Pythium spp. et Rhizoctonia spp.
Raisin	APROVIA® TOP (Benzovindiflupyr + Difénoconazole)	Pourriture noire, anthracnose, tache phomopsienne des tiges et des feuilles et perce-oreille
Cerise	VERPIXO AYR Fongicide (Florylpicoxamide + Pydiflumétofène)	Oïdium blanc
Légume-racine et légume-tubercule (groupe de cultures 1 sauf les pommes de terre)	Fongicide A15457 (Benzovindiflupyr)	Rhizoctone commun et pourriture du collet
Laitue pommée, laitue frisée, et épinard	Fongicide S-2399 SC Master (Inpyrfluxame)	Pourriture basale
Brocoli, chou-fleur, chou pommé, pomme, poire et fruit à noyau	Fongicide 5SC à base de sel de zinc de polyoxine D	Tache noire alternarienne, blanc, pourriture amère, moucheture, tache de suie, pourriture brune et pourriture de la fleur
Brocoli ou chou-fleur et chou pommé, pomme et poire, fruit à noyau et fraise (de plein champ et de serre)	Fongicide Diplomat 5SC (Sel de zinc de polyoxine D)	Tache noire alternarienne, blanc, pourriture amère, moucheture, tache de suie, pourriture brune, pourriture de la fleur et moisissure grise
Biopesticide		
Radis de serre	ROOTSHIELD PLUS G (Trichoderma harzianum Rifai souche KRL-AG2 + Trichoderma virens souche G-41)	Pourridié des racines et fonte des semis en début de saison

¹ Toujours consulter l'étiquette avant utilisation.

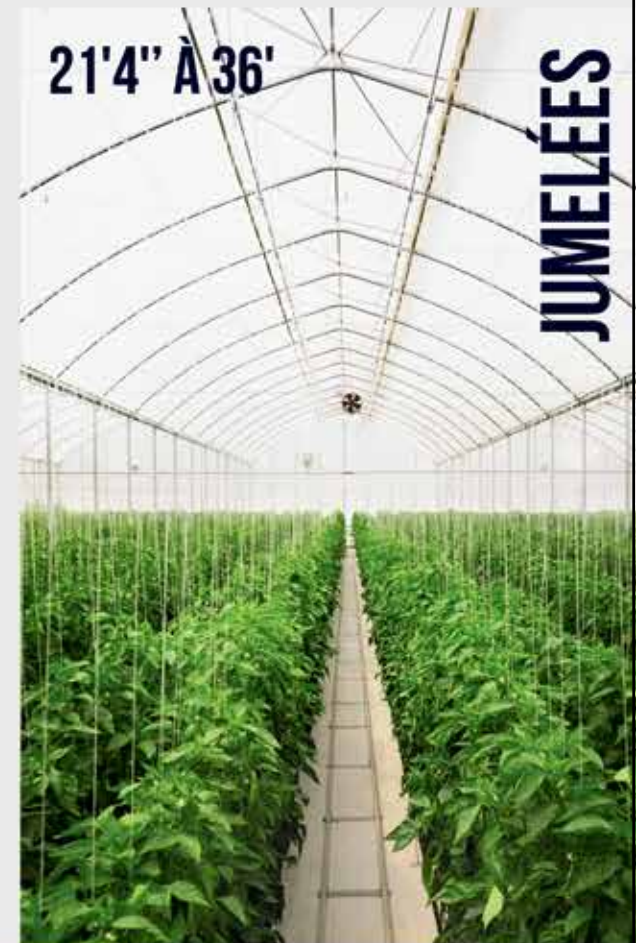
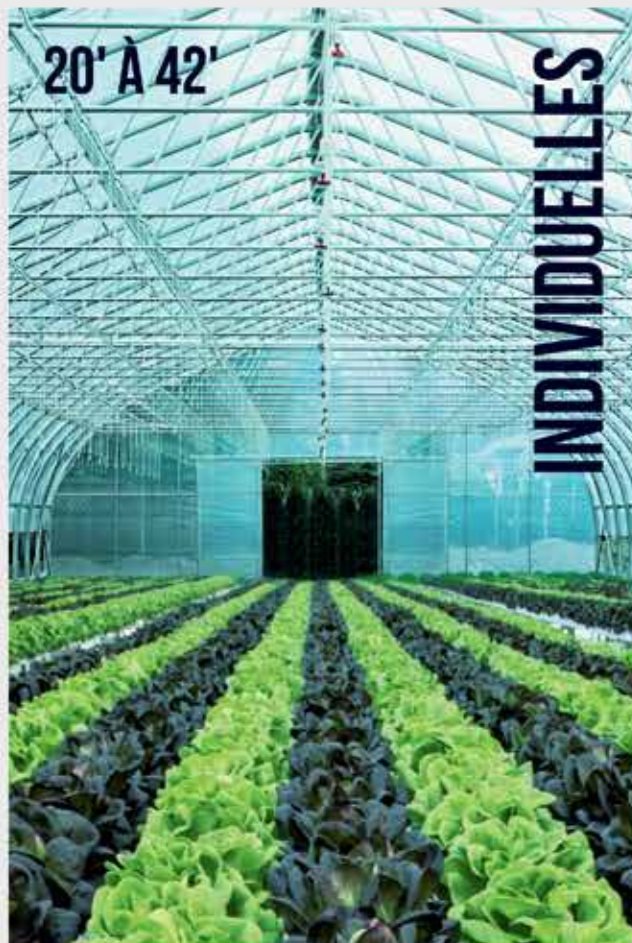
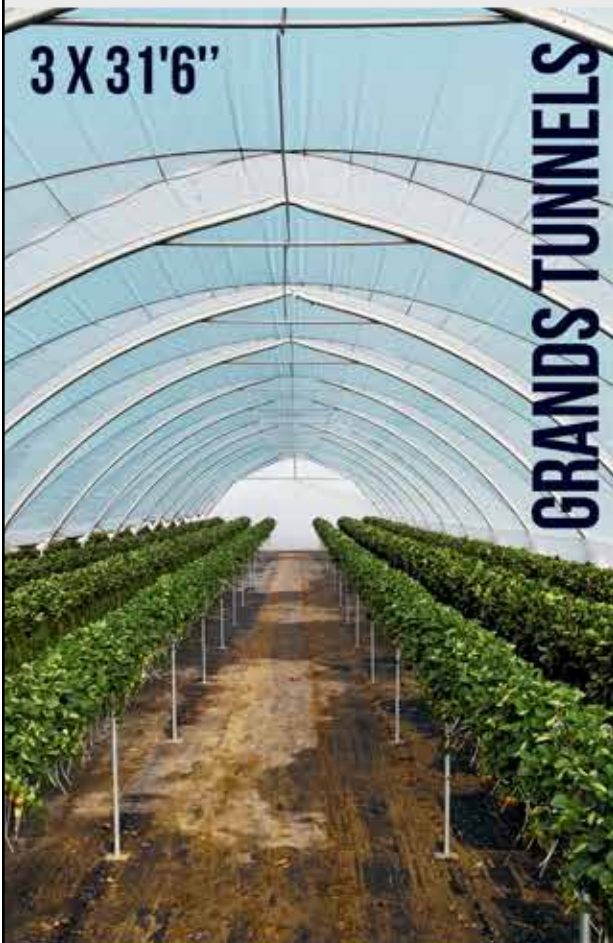
Les nouveautés phyto

- L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) devient la Direction de la réglementation des pesticides (DRP) de Santé Canada;
 - La mise à jour économique du gouvernement fédéral prévoit une modification de la Loi sur les produits antiparasitaires pour tenir compte de la sécurité alimentaire et du coût des produits alimentaires;
 - Les homologations d'urgence pour le CIMEGRA et le SUCCESS ont été reconduites cette année pour le navet et le rutabaga.
- Si vous avez des besoins pour l'extension des usages de produits phytosanitaires, contactez-nous à apmq@apmquebec.com.

PLUS PRÈS QUE JAMAIS.



Gamme de serres maraîchères, fièrement d'ici



 **HARNOIS**
serres • greenhouses

888-427-6647
VENTES@HARNOIS.COM

SERRESHARNOIS.COM